

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangée durant l'année académique en cours.

Ecogest IV (2 ECTS)

2025-2026

Type de formation : **Bachelor** Master

Type de module : **Obligatoire**

Langue : **Français** | Semestre : **S4** | Responsable du module : **Alexandre Mondoux**

Objectifs

A la fin du module, l'étudiant-e sera capable :

- Développer une gestion des risques pertinente pour l'entreprise dans une optique durable et identifier les liens avec la gestion de crise.
- Appliquer les outils et méthodes de la gestion de crise pour mieux gérer les problèmes (financiers, légaux, etc.) et rétablir la situation dans les meilleurs délais.
- Développer les connaissances et compétences pour mener à bien le projet transversal "Microentreprise".

Unités de cours

Unité de cours	Caractère	Présence	Semestre
Gestion de crise	Obligatoire	Non obligatoire	S4

Répartition horaire :

Enseignement Périodes

TP, sorties, excursions Périodes

Travail individuel Périodes

Total **Périodes**

Prérequis

Avoir suivi le module Ecogest III.

Modalité de validation

Module	<ul style="list-style-type: none">– Se référer au “ Règlement d’études de la filière Bachelor of Science HES-SO en Viticulture et Œnologie ” en vigueur.– La moyenne du module n’est calculée que lorsque tous les cours sont validés
Unité de cours	<ul style="list-style-type: none">– Le cours est validé à condition que la note moyenne des évaluations soit supérieure ou égale à 3.8.– Une note de cours inférieure à 3.8 entraîne une inscription d’office à la remédiation du cours.– La remédiation est réussie avec une note égale ou supérieure à 3.8.– La note de remédiation maximale est de 4.0.– Le droit à la remédiation ne peut s’exercer qu’une seule fois par cours.– En cas d’échec à la remédiation, l’étudiant-e peut répéter le cours.– Le droit à la répétition ne peut s’exercer qu’une seule fois.

Unité de cours : Gestion de crise

Compétences visées :

- Evaluer une situation de crise et la résoudre d'une manière durable.
- Accompagner la gestion des risques en mettant en œuvre des solutions (financières, légales, etc.).
- Assainir financièrement une entreprise, lui permettant de repartir sur de bonnes bases.

Contenu :

- Gérer une entreprise en situation de crise : gestion des risques et évaluation d'entreprise.
- Redresser une entreprise en difficulté : diagnostic d'entreprise, instrument de pilotage d'entreprise et assainissement financier.
- Gérer des situations délicates d'un point de vue légal : droit pénal (falsification de marchandises), droit du travail, droit du bail à ferme, poursuite pour dettes et faillite.

Le contenu du cours est applicable également pour gérer la microentreprise;

Répartition horaire :

Enseignement	32	Périodes
TP, sorties, excursions	0	Périodes
Travail individuel	28	Périodes
Total	60	Périodes

Modalités d'enseignement :

- Frontal participatif Atelier / Laboratoire Séminaire

Modalités de présence :

La présence au cours n'est pas obligatoire

Modalités d'évaluation :

Evaluation(s) durant le semestre

Références bibliographiques :

- Strategidea (<https://agripedia.ch/strategidea/>)
- Switch – how to change things when change is hard, C. + D. Heath, 2010
- Comptabilité financière 3, Carlen, Gianini, Riniker, Edition LEP, 2014, ISBN 978-2-606-01519-0
- Prométerre, assainissement financier – conversion de dettes, site internet
- Textes de lois, jurisprudence en lien avec les sujets traités.

Responsables-s de l'enseignement :

Monsieur Alexandre Mondoux

e-mail : alexandre.mondoux@changins.ch